

401	29/10/2020	BE 0468.176.240	28	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20654.00016	C-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Breast International Group - Groupe International Breast**

Forme juridique: Association internationale sans but lucratif

Adresse: Bd de Waterloo

N°: 76

Boîte:

Code postal: 1000

Commune: Bruxelles

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE0468176240

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

19-06-2019

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

07-07-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-asbl 5.1, C-asbl 5.2.1, C-asbl 5.2.3, C-asbl 5.2.4, C-asbl 5.3.4, C-asbl 5.3.5, C-asbl 5.3.6, C-asbl 5.4.1, C-asbl 5.4.2, C-asbl 5.5.1, C-asbl 5.5.2, C-asbl 5.5.3, C-asbl 5.7, C-asbl 5.10, C-asbl 5.12, C-asbl 5.13, C-asbl 5.14, C-asbl 5.15

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

BARRIOS Carlos

Director of Oncology Research Unit

Coroados 837

91900570 Porto Alegre

BRESIL

Début de mandat: 01-01-2018

Fin de mandat: 31-12-2022

Administrateur

BEDARD Philippe

Associate Professor of Medicine

The Kingsway 108

Toronto Ontario

CANADA

Début de mandat: 01-01-2018

Fin de mandat: 31-12-2022

Administrateur

BLISS Judith

Director
Newton Wood Road 127
KT21 1NW Ashted - Surrey
ROYAUME-UNI
Début de mandat: 01-01-2017

Fin de mandat: 31-12-2021

Administrateur

BRAIN Etienne
Chair of the EORTC BCG
rue du Mont Valérien 14
92210 Saint Coud
FRANCE
Début de mandat: 01-01-2018

Fin de mandat: 31-12-2022

Administrateur

CAMERON David
Clinical Director
North street 1
EH42 1NU Belhaven - Dunbar
ROYAUME-UNI
Début de mandat: 01-01-2019

Fin de mandat: 31-12-2022

Président du Conseil d'Administration

CARRASCO Eva
CEO
c/Monte Veleta 30
28669 BBoadilla del Monte - Madrid
ESPAGNE
Début de mandat: 01-01-2018

Fin de mandat: 31-12-2022

Administrateur

CHUA Boon
Director of Cancer and Haematology Services
Oxfors street 601/253
NSW 2022 Bondi Junction
AUSTRALIE
Début de mandat: 01-01-2017

Fin de mandat: 31-12-2021

Administrateur

COLLEONI Marco
Director Breast Cancer Medical Treatments Unit
Via Aldo Moro 8/332
20090 Cusago Milano
ITALIE
Début de mandat: 01-01-2018

Fin de mandat: 31-12-2022

Administrateur

DI LEO Angelo
DI LEO Angelo Director Dept Medical Oncology
via Loggette 1
59015 Carmignano - Prato
ITALIE
Début de mandat: 01-01-2018

Fin de mandat: 31-12-2022

Administrateur

LINDERHOLM Barbro
Head of the Clinical Trial Unit, Department of Oncology
Rästäv 4A
16954 Sonia
SUEDE
Début de mandat: 01-01-2017

Fin de mandat: 31-12-2021

Administrateur

LOIBL Sibylle

Medicine and Research Head
Herzogstr. 12
63263 Neu-Isenburg
ALLEMAGNE

Début de mandat: 01-01-2018

Fin de mandat: 31-12-2022

Administrateur

OHNO Shinji

Representative Director of JBCRG, Director of Breast Oncology Center of Cancer Institute hospital
Osaki, Shinagawa-ku, 2-9-2-2004
141-0032 Tokyo
JAPON

Début de mandat: 01-01-2017

Fin de mandat: 31-12-2021

Administrateur

PICCART Martine

Head of Medicine Dept.
Avenue A. Lancaster 66
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2018

Fin de mandat: 31-12-2022

Administrateur

PRAT Aleix

Head Medical Oncology Department Associate Professor
Escoles Pies 26 4-2
08017 Barcelona
ESPAGNE

Début de mandat: 01-01-2017

Fin de mandat: 31-12-2021

Administrateur

TURNER Nicholas

Professor
South Hill Park 9
NW3 2ST London
ROYAUME-UNI

Début de mandat: 01-01-2018

Fin de mandat: 31-12-2022

Administrateur

URRUTICOECHEA Ander

Scientific Director
Impasse Laparka 2
64700 Hendaye
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2017

Fin de mandat: 31-12-2021

Administrateur

GOULIOTI Theodora

CEO
Veeweidestraat 144
3080 Tervuren
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2018

Fin de mandat: 31-12-2022

Administrateur délégué

VAN DEN BOSCH Bruno

Réviseur d'entreprises
Avenue Jeanne 35/13
1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2019

Fin de mandat: 31-12-2019

Réviseur d'entreprises

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0468176240		C-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>260.035</u>	<u>316.052</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	0	2.952
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	119.398	175.331
Terrains et constructions		22	38.393	76.376
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	38.393	76.376
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	3.765	5.647
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231	3.765	5.647
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	77.239	93.307
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	77.239	93.307
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	140.637	137.769
Entités liées	5.13	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	5.13	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	140.637	137.769
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	140.637	137.769
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>19.186.581</u>	<u>23.973.847</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	5.125.002	14.831.225
Créances commerciales		40	4.294.114	14.640.281
Autres créances		41	830.888	190.944
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53	3.144.370	64.336
Valeurs disponibles		54/58	10.768.868	8.422.909
Comptes de régularisation	5.6	490/1	148.341	655.376
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>19.446.616</u>	<u>24.289.899</u>

N°	BE0468176240	C-asbl 2.2
----	--------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL				
Fonds de l'association ou de la fondation		10/15	5.004.819	4.964.779
Patrimoine de départ		10	1.073.155	1.073.155
Moyens permanents		100	1.073.155	1.073.155
Plus-values de réévaluation		101		
		12		
Fonds affectés	5.7	13	3.891.624	3.891.624
Résultat positif (néгатif) reporté (+)/(-)		14	40.040	
Subsides en capital		15		
PROVISIONS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.7	163/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	5.7	168		
DETTES		17/49	14.441.797	19.325.120
Dettes à plus d'un an	5.8	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus		42/48	14.441.636	19.324.818
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.8	42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	14.113.383	9.770.042
Fournisseurs		440/4	14.113.383	9.770.042
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		9.257.722
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.8	45	328.253	297.054
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9	328.253	297.054
Dettes diverses		48		
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
Comptes de régularisation	5.8	492/3	161	302
TOTAL DU PASSIF		10/49	19.446.616	24.289.899

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	18.046.390	14.218.053
Chiffre d'affaires	5.9	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	5.9	73		
Autres produits d'exploitation		74	18.046.390	14.218.053
Coût des ventes et des prestations		60/64	18.263.674	14.386.694
Approvisionnements et marchandises		60	13.136.649	10.008.818
Achats		600/8	13.136.649	10.008.818
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	1.684.147	1.425.868
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.9	62	3.331.713	2.857.089
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	110.059	89.648
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	5.9	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.9	635/8		
Autres charges d'exploitation	5.9	640/8	1.106	5.271
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)/(-)		9901	-217.284	-168.641
Produits financiers		75	311.905	178.085
Produits des immobilisations financières		750	352	
Produits des actifs circulants		751		565
Autres produits financiers	5.10	752/9	311.552	177.520
Charges financières	5.10	65	73.298	7.771
Charges des dettes		650		7.771
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	73.298	
Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)		9902	21.322	1.673
Produits exceptionnels		76	24.076	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.10	764/9	24.076	
Charges exceptionnelles		66	5.359	160
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.10	664/8	5.359	160
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Résultat positif (négatif) de l'exercice (+)/(-)		9904	40.040	-37.935

N°	BE0468176240	C-asbl 4
----	--------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter	(+)/(-)	9906	40.040	528.770
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	40.040	37.935
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P		-490.835
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		528.770
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (négatif) à reporter	(+)/(-)	14	40.040	

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXXX	62.024
8022		
8032		
8042		
8052	62.024	
8122P	XXXXXXXXXXX	59.072
8072	2.952	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	62.024	
211	0	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	174.172
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	174.172	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	97.796
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	37.983	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	135.779	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	38.393	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	22/91	38.393	

N°	BE0468176240	C-asbl 5.3.2
----	--------------	--------------

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXXXX	9.412

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8162		
------	--	--

Cessions et désaffectations

8172		
------	--	--

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8182		
------	--	--

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8192	9.412	
------	-------	--

Plus-values au terme de l'exercice

8252P	XXXXXXXXXXXX	
-------	--------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8212		
------	--	--

Acquises de tiers

8222		
------	--	--

Annulées

8232		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8242		
------	--	--

Plus-values au terme de l'exercice

8252		
------	--	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322P	XXXXXXXXXXXX	3.765
-------	--------------	-------

Mutations de l'exercice

Actés

8272	1.882	
------	-------	--

Repris

8282		
------	--	--

Acquis de tiers

8292		
------	--	--

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8302		
------	--	--

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8312		
------	--	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322	5.647	
------	-------	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

23	3.765	
----	-------	--

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

231	3.765	
-----	-------	--

N°	BE0468176240	C-asbl 5.3.3
----	--------------	--------------

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXXXX	337.868

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8163 73.037

Cessions et désaffectations

8173 54.126

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8183

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8193 **356.779**

Plus-values au terme de l'exercice

8253P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8213

Acquises de tiers

8223

Annulées

8233

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8243

Plus-values au terme de l'exercice

8253

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8323P XXXXXXXXXXXX

244.561

Mutations de l'exercice

Actés

8273

67.242

Repris

8283

Acquis de tiers

8293

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8303

34.186

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8313

1.922

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8323

279.539

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

24

77.239

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

241

77.239

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284		
AUTRES ENTITÉS - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	137.769
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	2.868	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>140.637</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions et parts

Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53	3.144.370	
8686	3.144.370	
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Exercice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

N°	BE0468176240	C-asbl 5.8
----	--------------	------------

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Codes	Exercice
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Codes	Exercice
9072	
9073	
450	
9076	
9077	328.253

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

N°	BE0468176240	C-asbl 5.11
----	--------------	-------------

TAXES

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'association ou à la fondation (déductibles)

Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	3.065.087	126.869
9146	2.522.250	1.389
9147	399.848	27.200
9148		

N°	BE0468176240	C-asbl 6
----	--------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	31	4,7	26,3
Temps partiel	1002	7,1	2,3	4,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	36,2	6,4	29,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	44.060	6.680	37.380
Temps partiel	1012	8.335	2.700	5.635
Total	1013	52.395	9.380	43.015
Frais de personnel				
Temps plein	1021	2.881.068	436.807	2.444.261
Temps partiel	1022	450.645	145.984	304.661
Total	1023	3.331.713	582.791	2.748.922
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	56.860	11.579	45.281

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003			
Nombre d'heures effectivement prestées	1013			
Frais de personnel	1023			
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

N°	BE0468176240	C-asbl 6
----	--------------	----------

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

- Hommes
 - de niveau primaire
 - de niveau secondaire
 - de niveau supérieur non universitaire
 - de niveau universitaire
- Femmes
 - de niveau primaire
 - de niveau secondaire
 - de niveau supérieur non universitaire
 - de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

- Personnel de direction
- Employés
- Ouvriers
- Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	31	8	37,5
110	30	8	36,5
111	1		1
112			
113			
120	4	2	5,6
1200			
1201		1	0,8
1202	1	1	1,8
1203	3		3
121	27	6	31,9
1210			
1211			
1212	4		4
1213	23	6	27,9
130			
134	31	8	37,5
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Au cours de l'exercice

- Nombre moyen de personnes occupées
- Nombre d'heures effectivement prestées
- Frais pour l'association ou la fondation

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
150		
151		
152		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	10	3	11,8
210	7	3	8,8
211	3		3
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	8	2	9
310	6	2	7
311	2		2
312			
313			
340			
341			
342	2	1	2,8
343	6	1	6,2
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

N°	BE0468176240	C-asbl 7
----	--------------	----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

Principes généraux

Les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'association.

Les évaluations doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Il doit être tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et de dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice

auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés, par l'organe d'administration de l'association. Dans les cas

où, à défaut de critères objectifs d'appréciation, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations est inévitable

aléatoire, il en est fait mention dans l'annexe aux comptes annuels si les montants en cause sont importants.

Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement

ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement effectif de ces produits est incertain.

Les règles d'évaluation font l'objet d'une application constante. Toutefois elles peuvent être adaptées au cas où, à la suite d'une modification

importante des activités de l'association, de la structure de son patrimoine ou des circonstances externes les règles d'évaluation antérieurement

suivies ne permettent plus de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

Les règles d'évaluation sont établies dans une perspective de continuité des activités de l'association.

Règle d'évaluation

Chaque élément du patrimoine fait l'objet d'une évaluation distincte.

Les éléments de l'actif sont évalués à leur valeur d'acquisition sont portés au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements

et réductions de valeur y afférents.

1/ Conversion des devises

Toute opération libellée en devise est convertie en EURO au cours du jour de la réalisation de l'opération ou à une date très proche. Le paiement de l'opération donne lieu à la comptabilisation d'une éventuelle différence de change comptabilisée sous les charges ou les produits financiers.

A la date de clôture des comptes annuels (31 décembre), les créances, placements de trésorerie, valeurs disponibles et dettes sont estimés en EURO au cours en vigueur à cette date de clôture. Les pertes par rapport aux montants comptabilisés sont enregistrées sous les écarts de conversion de devises sous les charges financières ou produits financiers. Ces ajustements de fin d'exercice ne sont pas comptabilisés si les écarts sont négligeables.

2/ Les provisions

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges précisément identifiées quant à leur nature mais qui à la

date de clôture de l'exercice sont probables ou certaines mais indéterminés quant à leur montant.

3/Les frais d'établissement

Ils peuvent comprendre les charges engagées dans le cadre d'une restructuration autant qu'il s'agisse de dépenses clairement définies, relatives à une modification substantielle de la structure ou de l'organisation de l'association et que ces dépenses soient destinées à avoir un

impact favorable et durable sur l'activité. La réalisation de ces conditions doit être justifiée dans l'annexe.

Les frais d'établissement font l'objet d'un amortissement annuel calculé au taux de 20% l'an.

Ils doivent faire l'objet d'un amortissement exceptionnel quand leur maintien à l'actif n'est plus justifié en tout ou en partie.

4/ Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Les immobilisations qui se déprécient avec le temps font l'objet d'un amortissement annuel et linéaire, calculé sur la durée de vie probable

L'amortissement de l'année de l'acquisition est comptabilisé pour une année entière quel que soit la date d'acquisition dans l'année.

Les taux annuels d'amortissement sont les suivants :

a) Matériel informatique : 33%

b) Mobilier et matériel de bureau : 20%

c) Matériel roulant (en leasing): 20% à 25%

d) Gros aménagements de l'immeuble : 20%

Les investissements inférieurs à EUR 350 dont la durée de vie probable peut être très courte (GSM, certains logiciels ...) peuvent être pris en charge directement par le compte des résultats.

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications

des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation pour l'association.

Les amortissements ne peuvent faire l'objet d'une reprise que si, à raison de modifications des circonstances économique ou technologiques, le plan d'amortissement antérieurement pratiqué s'avère avoir été trop rapide. Les immobilisations dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps

font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les droits d'usage dont l'association dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrats similaires sont portés à l'actif à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en

capital

de la valeur du bien.

5/ Immobilisations financières

Les participations et les actions portées sous la rubrique '' Immobilisations financières'' font l'objet de réductions de valeur en cas de

moins

-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de l'entité dans laquelle la participation ou les

actions sont détenues.

Bruno VANDENBOSCH & C^o SRL

Réviseur d'Entreprises - Bedrijfsrevisor

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L' AISBL BREAST INTERNATIONAL GROUP POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l' AISBL **BREAST INTERNATIONAL GROUP** (« l' association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 28 septembre 2019, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l' AISBL **BREAST INTERNATIONAL GROUP** durant 1 exercice consécutif.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 19.446.616 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 40.040.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les comptes annuels de l'exercice précédent et, par conséquent, les chiffres correspondants figurant dans les comptes annuels faisant l'objet du présent rapport, n'ont pas été audités.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont

pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes.

Bruxelles, le 29 juin 2020

BRUNO VANDENBOSCH & Co,
REVISEUR D'ENTREPRISES
Société à responsabilité limitée
Représentée par

Bruno Van Den Bosch

Commissaire